

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche



Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Le Général Laure dans le Lot Un discours du Maréchal sur l'Unité française

« Vive la France ! » et « Vive Pétain ! »... C'est à ces cris que le Général Laure a été accueilli à Cahors et qu'il en est parti !

Le voyage à travers la France du général Laure, collaborateur direct du Maréchal Pétain, avait pour objet principal de visiter les Légionnaires, cette grande association où les anciens frères d'armes sont unis pour le bien de la France dans la paix, comme ils l'étaient pour sa défense sur les champs de bataille. La manière a changé avec les circonstances, mais ici comme là-bas, il s'agit toujours de servir. C'est pour servir le pays que les Légionnaires sont liés entre eux par une solidarité commune de même qu'ils sont liés au gouvernement par un serment.

Le général Laure a commencé son voyage à Lyon, voilà quelques jours, et il le poursuit de région en région, comme un agent de liaison entre le grand chef et ses troupes ardentes et fidèles. Mais ce n'est pas seulement avec cette élite, c'est avec le peuple tout entier qu'il est entré en contact et c'est la voix du peuple qu'il pourra rapporter au Maréchal.

Le Lot l'a reçu, après la Corrèze, Cahors après Gourdon et Figeac. Partout il a reçu l'accueil vibrant et enthousiaste qu'il s'exprimait les deux sentiments qui se partagent actuellement les cœurs français : espérance dans les destinées de la Patrie, confiance dans le Maréchal Pétain. « Vive la France » et « Vive Pétain », aujourd'hui ces deux cris sont deux façons d'exprimer le même amour.

Venant de Figeac par la route, le général Laure est arrivé à Cahors un peu après l'heure fixée. Un court retard s'étant produit dès le début de la journée, il s'en est suivi un décalage qu'il n'a pas été possible de rattraper complètement et qui a retenu sur toute la suite du programme. Tout s'est passé d'ailleurs sans rien de ce qui alourdit souvent les cérémonies officielles. Aucune réception, aucune présentation.

Arrivé avec M. le Préfet qui est allé le recevoir à son entrée dans le département, le général Laure fait une simple halte à la Préfecture d'où le cortège se rend immédiatement et par la place de la Cathédrale, la place Galdemar et la rue Clemenceau, arrive sur le vaste emplacement formé par le boulevard et la place Gambetta. Là, c'est un spectacle comme notre vieille et patriotique cité en a rarement donné le pareil. Une foule immense est rassemblée là dont nous n'évaluerons pas le nombre, nous bornant à dire qu'il y avait autant de monde que la place, pourtant vaste, en peut contenir. Rassemblement est bien le mot qui convient parce que si des milliers de gens sont là, c'est à l'envi, ils y sont aussi pour à cœur.

Il y régna d'ailleurs un ordre parfait, un ordre comme nous n'en avons jamais vu à Cahors. Une compagnie du 150^e R.I., avec la clique et la fanfare, est rangée en prolongement de la rue Clemenceau pour rendre les honneurs au général. De la rue Clemenceau au théâtre, une double haie de boys-scouts et d'éclaireurs, filles et garçons, de Compagnons de France font un chemin d'honneur au général. Sur la place sont disposés, face au théâtre, en formations compactes et bien ordonnées, la masse imposante des membres de la Légion des Combattants, groupés autour de leur drapeau et entourés par les Amis de la Légion. Tous les mouvements de jeunesse : Compagnons de France, Scouts, Eclaireurs, et Eclaireuses sont partout veillant à l'ordre et conduisant à l'emplacement qui leur est assigné les diverses délégations. Enfin, rangés des deux côtés du chemin par où passera le général Laure, les enfants de nos Ecoles, de toutes nos Ecoles : Lycées, Ecoles Normales, Ecole Primaire Supérieure, Ecoles Publiques, Ecoles Libres. Toute cette belle jeunesse est là, espoir de notre pays, qu'on lui apprend à aimer, toute cette France de demain, unie et fraternelle. — Sont aussi formés en groupes les Alsaciens-Lorrains, les Réfugiés de la zone interdite, ces Français particulièrement chers à nos cœurs parce que particulièrement éprouvés par les malheurs de notre Patrie.

A cinq heures et quart, les tambours et les clairons retentissent. Le général Laure arrive, il est accompagné de MM. Bézuq, Préfet du Lot, Latscha, Secrétaire général, Lagrive, Chef du Cabinet, Pédémas, Président départemental de la Légion des Combattants du Lot et de nombreuses personnalités civiles et militaires.

Quand le cortège débouche sur la place, une acclamation monte de la foule « Vive la France ! Vive Pétain ! » et tout au long de la cérémonie qui va se dérouler sous un ciel bas et gris, chargé

de nuées lourdes de pluie et par une bise froide qui glace les corps sans refroidir les cœurs, ce sont ces mêmes cris « Vive la France ! Vive Pétain ! » qui s'élèvent de l'immense public, marquant son adhésion enthousiaste aux idées et aux espoirs qu'exprimeront les orateurs.

A son arrivée devant le théâtre, le général est accueilli par un groupe de jeunes filles alsaciennes et lorraines, déléguées par leurs compatriotes, réfugiés chez nous. Dans leurs beaux costumes provinciaux, ces charmantes jeunes filles symbolisent la, sous nos yeux, et éloquent mieux que ne sauraient le faire toutes les paroles, l'atroce leçon de la dette et la profondeur de la chute d'où il nous faut à présent faire remonter notre pays.

Les jeunes filles présentent à M. le général les belles gerbes qui lui sont offertes au nom de toute la population par nos compatriotes d'Alsace et de Lorraine. Et M. Schaak, président élu des réfugiés, tient à exprimer leurs sentiments. En quelques phrases aussi simples qu'éloquentes, il dit qu'il parle au nom de réfugiés restés fidèles à la France, qui se sentent donc doublement Français. Il prie le général Laure de dire au Maréchal combien les Alsaciens-Lorrains lui sont reconnaissants de son œuvre de redressement moral et matériel et de l'assurer qu'il peut compter sur leur entier dévouement. — Très ému par cette manifestation, le général Laure répond en quelques mots qu'il en portera le témoignage personnel et direct au Maréchal.

A l'intérieur du théâtre, le général Laure est reçu par M. de Monzie, maire de Cahors, entouré des membres de la municipalité et du Conseil municipal et par les autorités religieuses, Mgr Blanc, chef du diocèse, accompagné de Mgr Dabanc, vicaire général et de Mgr d'Araquey, archevêque de la Cathédrale, MM. les chanoines Besse et Roussel, aumôniers des Scouts de France et de M. le Pasteur Evrard.

Dehors, la foule attend et, si l'on peut ainsi dire, prépare son silence pour mieux entendre les paroles qu'on va prononcer. Quand se présente au balcon le général Laure, entouré de M. le Préfet et de M. Pédémas, l'ovation éclate et se prolonge, interrompue par *La Marseillaise* que joue « l'Avenir Cadurcien » massé au bas du théâtre et que l'immense public écoute tête découverte pendant que les soldats présentent les armes et que les officiers saluent au « garde à vous ».

Discours de M. le Préfet

Puis le silence s'établit et M. Bézuq, Préfet du Lot, prononce le discours suivant :

MON GÉNÉRAL,

Vous avez accepté que le terme de votre rapide tournée dans le département du Lot fut Cahors, tête administrative et cœur du Quercy. Ce cœur, vous le sentirez battre de sympathie et de gratitude pour le Grand Chef qui la France s'est donné, qui s'est trompé à la France ; pour le Grand Chef que vous avez accompagné dans toute sa carrière et dont vous avez la confiance en même temps que la délégation.

En vous saluant, mon Général, nous saluons le Maréchal Chef de l'Etat. Son représentant dans le Lot vous demande respectueusement de lui dire la ferveur affectueuse et le dévouement enthousiaste des populations qui sont actuellement devant vous.

Elles savent, ces populations, qu'elles lui doivent d'avoir échappé de justesse aux destructions matérielles de la guerre ; elles le savent depuis que, sur ce même boulevard, défilait le flot ininterrompu de ceux qui avaient tout quitté ; depuis que, sur cette même place, les groupements les plus disparates offraient le spectacle lamentable des détresses qui nous étaient épargnées.

Aujourd'hui, à cette heure où l'horizon s'assombrit de plus en plus, où des nuages accumulés viennent de jaillir la foudre qui frappe des peuples lointains, nous sentons mieux encore ce que nous lui devons.

Aussi, les populations de Cahors et de la région, jeunes et vieux, Légionnaires, Paysans, Ouvriers, veulent exprimer leur gratitude et leur confiance en Celui qui sauva la France deux fois.

Autour de lui, toutes les provinces de la Patrie mourrurent, et le Quercy parmi elles, se groupent en un élan dynamique. Veuillez le constater, mon Général, et dire au Maréchal Pétain que chacun, ici, le suivra dans le chemin du devoir.

De longs applaudissements saluent ces paroles par lesquelles le premier magistrat du département qu'entourent la confiance et l'estime générales a si bien traduit les sentiments du peuple quercynois.

Discours de M. Pédémas

Le chef, si justement populaire, de la Légion des Combattants du Lot, M. Pédémas, prend ensuite la parole, comme il le fit si souvent aux temps heureux d'avant-guerre. Quelle différence et quel contraste entre ces réunions d'autrefois et celle d'aujourd'hui ! Mais loin d'être abattue, l'âme des Légionnaires s'est comme retrempee au sein du malheur et Pédémas a su trouver en lui-même les accents qu'il fallait pour être le bon interprète de la Légion et de ses amis. Voici son discours :

Légionnaires,

Amis de la Légion dans lesquels je veux inclure tous les Jeunes, Cadurciennes et Cadurciens, Françaises et Français, pour qui la Ville est devenue le lieu d'exil après l'exode, il m'eût été aujourd'hui agréable devoir et l'éloquent honneur de vous présenter notre drapeau d'une heure, brève entre toutes, le Général d'Armée Laure, général glorieux d'une guerre qui pour nous ne pouvait pas avoir sa Victoire, Directeur du Cabinet militaire du Maréchal Pétain, chef de l'Etat, dont il est devenu le collaborateur intime et l'autorisé représentant.

C'est au nom du Maréchal que le Général Laure vient d'entreprendre ces randonnées dominicales qui le transportent, à une allure de vertige, d'un département à l'autre de la zone non occupée pour y tenir les successives réunions au cours desquelles, inlassablement, il anime et affermit les énergies et les résolutions françaises.

MON GÉNÉRAL,

Les Légionnaires, à la fois séparés de la foule par les « Amis de la Légion » et par eux confondus avec elle, sont là devant vous nombreux. Mais si, comme au temps de notre abondance enfie, les autos et les autobus avaient pu « brûler les routes » ; si, au lieu de trains dont le lenteur aggrave la rareté de leurs horaires, les convois avaient pu se succéder, trépidants et rapides sur les voies ferrées, leurs wagons bondés de combattants ; si, dois-je ajouter, les milliers de prisonniers, plus chers à nos cœurs à mesure que se prolongent les souffrances de leur captivité, avaient pu être rendus à leurs familles anxieuses, nos camarades auraient rempli et débordé les plus grands espaces de la Cité. Sur cette vaste place, il n'y aurait pas eu de place pour la foule accourue.

Ceût été regrettable. Car les populations, tour à tour vibrantes ou recueillies, qui entourent les Légionnaires, complètent vos habitudes auditoires, ont le droit de vous entendre et le devoir de vous comprendre.

Tout Cahors aujourd'hui, les cantons et les communes de son arrondissement plus ou moins représentés ici, soit par les Amis de la Légion, en vous saluant, mon Général, vous apportent le témoignage vivant de leur admiration, de leur vénération pour le Maréchal Pétain, et aussi celui de leur confiance collective reconquise, plus que jamais, dans l'homme qui a pu accomplir depuis les heures cruciales où, en demandant l'armistice qui dure encore, il a su préserver la France effondrée de l'asservissement, peut-être même de l'indivisionnement.

Les combattants, dès cette époque douloureuse, avaient présenté quels seraient, avec leurs nouveaux devoirs, leurs nouveaux rôles. Aussi, les ont-ils délibérément acceptés en devenant des Légionnaires. Spontanément et unanimement, sous l'égide de la Légion, ils ont oublié leurs querelles solidaires doctrinales, leurs rivalités de prestige, leurs dissensions et leurs disputes vaines et stériles. Vétérans de 1914 et Jeunes de 1940, ils se sont réunis et unis au sein d'une Légion unique, ils sont devenus le symbole de la réconciliation française. Ils espèrent que leur geste préfigurerait l'union et l'unité nationales sans quoi le Maréchal, leur Chef, ne pourrait ni harmonieusement ni pleinement achever l'œuvre salvatrice à laquelle il s'est si généreusement attaché.

Permettez-moi, mon Général, le bref rappel d'une survivance de ce récent passé par laquelle, au-dessus des prétextes qui divisaient les Associations dissoutes, se précisait un point où elles uniformisaient leur action. Tous les rescapés du front, fidèles à une clause de conscience conforme aux vœux ultimes de leurs morts, s'intitulaient des sublimés constructeurs, jamais lassés, d'une grande œuvre tryptique : la dignité du combattant, la grandeur de la France, la paix entre les peuples.

Leur dignité ? Les combattants viennent de la magnifier en adhérant à la communauté légionnaire.

Mais les deux autres panneaux sont brisés !

La Paix ?... Nous comptons sur le docteur de sa permanence protectrice. C'est la guerre, aux fureurs destructrices, qui est venue pour la rendre plus incertaine et plus lointaine. Et, dans la décevante rétrospective de nos efforts anéantis, nous faisons figure d'illuminés mis au service de l'utopie.

La grandeur de la France ?... Notre Pays vient de subir la plus accablante, la plus humiliante défaite de tous les temps ! Elle a connu les crânes du plus inattendu des désastres !

Mais du fond de l'abîme où la sombre, de jour en jour monte l'espoir !...

Cet espoir, nous le faisons nôtre. Et nous avons confiance, confiance dans les paroles du Maréchal qui nous a juré « qu'une France neuve surgirait de notre ferveur ». Cette ferveur est en nous. Elle ne s'atténuera pas dans la durée de nos malheurs. Car celui dont l'orbe de gloire et la majesté marmoréenne nous imposent à nos vainqueurs mêmes ; celui qui, à Verdun, est entré de son vivant dans la légende par la magie d'une irrésistible expression qui força la Victoire, saura forcer le destin de la Patrie vaincue !... Malgré « la contrainte et la menace » — ces mots sont de lui — qui alourdissent et multiplient les difficultés de son gouvernement, le Maréchal relèvera la France, il restaurera ses valeurs matérielles ruinées, il régénérera ses valeurs morales, civiques et spirituelles, un moment obliérées.

Il remplira sa mission providentielle. Soyons à ses côtés.

Groupés autour de lui, nous pourrions regarder plus sereinement l'avenir.

Rassurons-nous déjà. La France, dont le miracle d'autres redressements s'est tant de fois renouvelé au cours de son Histoire, retrouvera sa grandeur séculaire. Demain, elle reprendra le chemin des sommets d'où elle rayonnait sur les Nations. Demain, par notre Chef, par la Légion et ses Amis, par les Jeunes — et pour les Jeunes — par les volontés unies et les sacrifices acceptés de tous ses fils, par le travail, la ténacité et le courage, la France donnera le Monde. Elle étendra le Monde par le prestige de ses vertus retrouvées, par les prodiges de son génie créateur.

Vive le Général Laure ! Vive Pétain ! Vive la France !

La prestation de serment

M. le général Laure reçoit ensuite le serment des légionnaires, dont le président Pédémas lit la formule. Tous les anciens combattants, d'une même voix grave, jurent la main levée.

DISCOURS DU GENERAL LAURE

Enfin, le général Laure s'avance devant le micro. Quand l'ovation qui l'accueille aux cris de « Vive Pétain ! » s'est calmée, il parle. Sa voix est forte et énergique, sa diction est mordante et c'est du cœur qu'il va parler au cœur de la foule qui l'écoute dans un profond recueillement.

Il expose d'abord à larges traits le rôle de la Légion formée d'anciens combattants bien unis entre eux, et qui forment un lien, un centre d'union dans la population. Centre d'union et d'attraction qui doit jouer un rôle d'action civique et sociale de première importance.

Le Maréchal, qui a une œuvre immense à accomplir pour continuer celle qu'il a déjà réalisée, ne peut pas agir seul. Il faut qu'il trouve une aide, une collaboration dans le pays. C'est à cette tâche si importante que la Légion doit s'attacher.

Vous êtes, dit le général s'adressant aux Légionnaires, la force naissante qui referra la France. Et je peux vous indiquer sommairement les éléments de votre action. C'est d'abord votre esprit de discipline, basé sur le sens latin de la hiérarchie nécessaire au bien de tous. Le Légionnaire doit être en même temps un homme de commandement et un homme d'obéissance. Il doit diriger dans le sens général donné de haut par le Chef. Les Légionnaires remplissent leur tâche à la place qui leur est assignée avec désintéressement et sans ambition. Si bien que nous voyons d'anciens Chefs y prendre leur place dans le rang pour obéir à de plus jeunes, affirmant ainsi le principe qu'au sein de la Légion le commandement n'est le privilège de personne.

Et alors le général explique comment les groupes de la Légion répartis dans la population, distincts d'elle et tout de même mêlés à elle, peuvent et doivent remplir un grand rôle social. Ils recherchent, grâce à l'expérience qu'ils ont de leurs milieux, le maximum de garanties pour le choix des personnes à qui seront confiés les postes de direction. Puis, quand l'autorité est désignée, ils se soumettent à elle. C'est ainsi qu'ils doivent aider de leur mieux l'action des Préfets et se conformer à leurs directions, sachant la lourde responsabilité que ceux-ci ont à assumer. C'est ainsi qu'ils doivent suivre les instructions de leur Président et que tous doivent suivre la direction donnée par le Chef de l'Etat.

(Lire la suite en deuxième page)

JEUNE FRANÇAIS !

Engage-toi dans l'armée coloniale elle t'offre un idéal et un beau métier.

FRANÇAIS.

La première loi du patriotisme est le maintien de l'unité de la Patrie.

Si chacun prétendait se faire une idée particulière de ce que commande le devoir patriotique, il n'y aurait plus — Patrie ni Nation. Seules subsisteraient des factions au service d'ambitions personnelles. La guerre civile, le morcellement du territoire, des discordes fratricides seraient la suite naturelle de cette division des esprits.

En vous rappelant cette loi sacrée de l'unité de la Patrie, ce devoir de discipline, je ne fais que suivre l'exemple de tous les chefs qui ont dirigé la France dans les heures douloureuses.

Sous aucun régime, depuis que la France existe, aucun gouvernement n'a accepté que le principe de l'unité nationale fût mis en cause. Henri IV, Richelieu, la Convention nationale ont écarté sans faiblesse les menées qui tendaient à diviser la Patrie contre elle-même.

Jeanne d'Arc fut l'héroïne de l'unité nationale. L'orgueil de la France, c'est non seulement l'intégrité de son territoire, c'est aussi la cohésion de son Empire.

Le lien qui en unit si étroitement les éléments les plus divers, ce sont les luttes, les sacrifices des meilleurs de nos fils qui l'ont créé.

Mais voici qu'une propagande subtile, insidieuse, inspirée par des Français, s'acharne à le briser. Un instant suspendus, les appels à la dissidence reprennent sur un ton chaque jour plus arrogant. L'œuvre de mon gouvernement est altérée, déformée, décalomnie.

Je défends mon gouvernement. Il y a cinq mois, j'envoyais en Afrique le chef le plus distingué de notre armée. A Alger, à Rabat, à Tunis, à Dakar, le général Weygand a fièrement montré ce qu'est et ce que doit être l'unité française. Il y a un mois, j'ai convié aux grandes responsabilités du pouvoir le chef de notre marine. Je le sais passionné de l'honneur et de l'intégrité de la France. L'amiral Darlan a toute ma confiance.

L'honneur nous commande de ne rien entreprendre contre d'anciens alliés, mais l'intégrité du pays exige que soient

préservées les sources de notre ravitaillement vital, que soient sauvegardés les postes essentiels de notre Empire. C'est contre ces nécessités que s'insurgent chaque jour les propagandistes de la dissidence.

La dissidence est née en juin 1940 d'un sursaut des Français d'outre-mer qui poussaient à suivre la lutte et du sentiment que la France ne saurait, sur son propre sol, entreprendre l'œuvre de redressement nécessaire.

A cette première erreur, mise à profit par les chefs de la dissidence, se sont bien vite joints la volonté d'exploiter le désarroi des Français de l'Empire et l'espoir de dresser le pays, par un constant appel à l'indiscipline, contre l'effort de relèvement national.

Du sang français a déjà coulé dans des luttes fratricides. C'en est assez ! A tous ceux qui, loin de la métropole ou dans la brousse équatoriale, ont résisté courageusement aux appels, aux pressions, aux menaces, j'adresse l'expression de la reconnaissance nationale.

J'ajoute que la Patrie reste ouverte à toutes les fidélités. Aux Français qui s'interrogent et qui doutent, je demande de mesurer les progrès que notre pays a réalisés depuis neuf mois. Entre ces réalisations et les promesses trompeuses de la dissidence, le choix sera vite fait.

Pour un Français, il n'y a pas d'autre cause à défendre ni à servir que celle de la France. Si nous devons espérer, notre espoir est en nous ; il est en nos seuls. Il est dans notre attachement à notre sol, dans notre volonté de vivre dans la fraternité étroite qui nous tient tous solidaires et unis. Il n'y a pas plusieurs manières d'être fidèle à la France.

On ne peut pas servir la France contre l'unité française, contre l'unité de la Mère Patrie et de l'Empire.

Mon gouvernement est pleinement et absolument d'accord avec moi. Il n'y a aujourd'hui comme hier qu'une France, c'est celle qui m'a confié son salut et son espoir. Servez-la avec moi de tout votre cœur. Par là, et par là seulement, nous assurerons son destin.

Chronique du Lot

DE LA MAIN-D'ŒUVRE POUR LES AGRICULTEURS

Direction des Services Agricoles :

Nous sommes à la veille des semailles de printemps, et maintenant, pendant plusieurs mois, un effort considérable doit être fourni par les agriculteurs pour pousser au maximum notre production agricole. Le ravitaillement de la nation en dépend.

Parmi toutes les difficultés de l'heure présente, le problème de la main-d'œuvre est un des plus importants ; environ 1 million d'agriculteurs sont prisonniers, un grand nombre de travailleurs étrangers ont quitté notre pays... Au moment où les carburants et les moyens de traction limitent encore les possibilités de travail, il est indispensable de mettre de la main-d'œuvre à la disposition de nos campagnes.

Sur proposition du Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, le Gouvernement vient de prendre des dispositions qui concernent :

1^o Le service civique rural. — Pour l'intérêt de la Nation, au cours de l'année 1941, peuvent être l'objet d'une réquisition, les jeunes gens du sexe masculin, âgés d'au moins 17 ans et de 21 ans au plus, appartenant aux catégories suivantes : les jeunes gens sans emploi ; les jeunes gens dont l'emploi ne comporte pas de qualification professionnelle ; les jeunes gens inscrits dans une école ou une faculté depuis le début de l'année scolaire 1940-1941, se trouvant momentanément en congé pour une durée minimum de 15 jours.

La réquisition a pour objet de faire effectuer aux jeunes gens un service saisonnier rural. Dans les circonstances actuelles, il est en effet inadmissible que les agriculteurs manquent de main-d'œuvre, alors que près d'eux des jeunes gens sont désœuvrés.

2^o La réquisition de la main-d'œuvre nécessaire aux travaux agricoles. — Le service civique rural ne visant que des jeunes gens inexpérimentés, serait insuffisant, surtout au point de vue qualité de la main-d'œuvre, pour faire face aux besoins de la campagne 1941. Or, de nombreux ouvriers agricoles connaissant parfaitement le travail de la terre ont quitté nos campagnes pour aller à la ville.

La deuxième loi qui vient de paraître à l'Officiel ouvre le droit à la réquisition individuelle, au bénéfice des exploitants agricoles.

La réquisition peut avoir pour effet, soit de placer individuellement le requis chez un exploitant déterminé, soit de le placer sous le régime de la réquisition collective.

3^o L'interdiction d'emploi de la main-d'œuvre agricole dans les divers chantiers de travaux publics. — Les effets des deux lois précédentes seraient inopérants s'ils n'étaient suivis de l'interdiction d'emploi de la main-d'œuvre agricole, forestière ou d'artisanat rural, dans les grandes entreprises de Travaux Publics.

La troisième loi a donc pour objet l'insertion dans les cahiers des charges des concessions de services publics, d'une clause spéciale ayant effet immédiat : entre le 1^{er} mars et le 15 novembre de chaque année, les entrepreneurs ne peuvent utiliser comme main-d'œuvre non qualifiée aux travaux faisant l'objet d'un marché, les travailleurs, salariés ou non, appartenant aux professions agricoles, forestières ou d'artisanat rural.

Une réserve est prévue pour les entreprises agricoles ou forestières, car il ne saurait être question de limiter les moyens d'action des entrepreneurs de battages, des entrepreneurs de labour et de défoncement, des exploitants de forêts ou de chantiers de carbonisation, etc...

Les trois lois que nous venons d'analyser succinctement auront rapidement de très heureuses conséquences pour la production agricole. Tout sera mis en œuvre pour qu'elles soient convenablement appliquées. A ce prix, à ce prix seulement, l'Agriculture Française pourra fournir au Pays les denrées nécessaires à son ravitaillement.

Répartition du fromage

Du Comité laitier : Un récent arrêté paru au J. O. indique que les attributions de fromage aux consommateurs pour le mois d'avril 1941 se décomposent de la façon suivante :

a) 11 tickets de 20 grammes, soit 220 grammes ; b) 4 tickets-lettres (FA, FB, FC, FD) représentant chacun 25 grammes.

En fait jusqu'à présent la répartition n'a pu être équilibrée que sur les 220 grammes de tickets-chiffres. Dans ces conditions et jusqu'à nouvel avis, c'est seulement 220 grammes de fromage par carte qui seront distribués pour le mois d'avril.

